

SÉNAT

1^{re} SESSION ORDINAIRE DE 1960-1961

Annexe au procès-verbal de la 1^{re} séance du 15 novembre 1960.

AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),
sur le projet de loi de finances pour 1961, ADOPTÉ PAR
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME VI

SAHARA

Par M. René JAGER

Sénateur.

(1) *Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Henri Cornat, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, Octave Bajeux, Jean Bardol, Amar Beloucif, Jean Bène, Auguste-François Billiemaz, Georges Bonnet, Albert Boucher, Amédée Bouquerel, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Gabriel Burgat, Michel Champleboux, Henri Claireaux, Emile Claparède, Maurice Coutrot, Etienne Dailly, Léon David, Jean Deguise, Alfred Dehé, Henri Desseigne, Hector Dubois, Baptiste Dufeu, Emile Durieux, René Enjalbert, Jean Errecart, Jacques Gadoin, Jean de Geoffre, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Mohamed Gueroui, Roger du Halgouet, Yves Hamon, René Jager, Eugène Jamain, Michel Kauffmann, Jean Lacaze, Maurice Lalloy, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Lebreton, Modeste Legouez, Marcel Legros, Robert Liot, Henri Longchambon, Jacques Murette, Pierre-René Mathey, Charles Naveau, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Pierre Patria, Gilbert Paulian, Marc Pautzet, Paul Pelleray, Raymond Pinchard, Jules Pinsard, Michel de Pontbriand, Henri Prêtre, Eugène Ritzenthaler, Eugène Romaine, Laurent Schiaffino, Abel Sempé, Edouard Soldani, Charles Suran, Gabriel Tellier, René Toribio, Camille Vallin, Emile Vanrullen, Jacques Verneuil, Pierre de Villoutreys.*

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 866, 886 (annexe 24), 892 (tomes I et II, annexe XIII) et in-8° 194.

Sénat : 38 et 39 (tome III, annexe 22) (1960-1961).

SOMMAIRE

	Pages.
I. — Evolution des structures administratives.....	5
II. — L'évolution économique saharienne.....	6
a) Nouveaux gisements découverts.....	6
b) Prévisions de production et d'évacuation.....	6
c) Investissements et utilisation des ressources.....	9
III. — Le pétrole.....	12
a) La recherche.....	12
b) Les redevances.....	13
c) La commercialisation.....	14
IV. — Le gaz naturel.....	15
A. — Production et utilisation.....	15
B. — Au service de l'Algérie.....	16
V. — Autres richesses du sous-sol.....	18
a) Les recherches de la S.E.R.M.I. (Société d'Etudes et de réalisations Minières et Industrielles).....	18
b) Un non-sens économique: les Houillères du Sud-Oranais.....	19
VI. — L'activité du B. I. A. et de l'O. C. R. S. en 1960.....	20
VII. — Les oléoducs européens.....	24
VIII. — Conclusion	26
a) Les besoins d'énergie à long terme.....	26
b) L'essence trop chère.....	26
c) Nécessaire coordination de l'énergie.....	27
d) Menaces pour les charbonnages.....	28
e) Un avenir encore incertain.....	29

Mesdames, Messieurs,

La Commission des Affaires économiques et du Plan a voulu se pencher, cette année encore, sur l'ensemble des activités économiques qui se développent dans les régions sahariennes. Laissant de côté les aspects proprement budgétaires de l'exercice 1961, qui ont fait l'objet et de l'examen et des critiques de la part de la Commission des Finances, travail concrétisé dans l'excellent rapport de M. Jean-Marie Louvel, nous avons estimé nécessaire de situer avant tout le développement de la production d'énergie multiple tel que l'ont révélé la recherche, la prospection, les gisements divers, non moins que les problèmes d'évacuation, d'utilisation et de commercialisation. Le Sahara continue à vivre une épopée d'expansion prodigieuse. A côté de données qui ne sont plus contestées, d'actives recherches se poursuivent, de nouveaux gisements sont découverts. Dès l'an dernier, nous avons pu broser le tableau de ces découvertes, évaluer approximativement le débit à attendre, tant du secteur pétrolier que gazier, et situer les chances qu'offre, tant à la France qu'à l'Europe et aux pays africains, l'apport de ces énergies nouvelles. Le présent rapport n'a d'autre ambition que de faire le point de ces divers problèmes.

*

* *

I. — Evolution de la structure administrative et institutionnelle.

Qu'il nous soit permis, d'entrée en matière, de rappeler que la Commission des Affaires économiques et du Plan du Sénat avait souligné, l'an dernier, l'anomalie qu'elle trouvait dans la confusion des pouvoirs, le Ministre chargé du Sahara se trouvant être en même temps Délégué général de l'Organisation commune des Régions sahariennes (O. C. R. S.). Cette anomalie, qui pouvait s'expliquer conjoncturellement, a pris fin le 10 juin 1960 par le décret n° 60-536, assurant la séparation des fonctions de Ministre de celles de Délégué général, ces dernières étant confiées à M. Olivier Guichard.

Un second décret précise la mission de l'O. C. R. S. et les modalités de tutelle exercées par le Ministre du Sahara sur cet établissement et, enfin, un troisième décret fixe les modalités du concours des services techniques de l'O. C. R. S. aux travaux des collectivités locales des départements sahariens.

Il faut souligner que la répartition des tâches entre le Ministère et l'O. C. R. S. n'a pas été sensiblement modifiée depuis le décret n° 59-453 du 21 mars 1959. Cette répartition a évolué pour tenir compte de l'expérience et de la mise en place progressive des divers rouages administratifs et de la création de collectivités locales dans les deux départements sahariens.

Le Ministère du Sahara exerce ainsi les tâches traditionnelles administratives de la puissance publique, à l'exception de la gestion de certains services techniques, qui est assurée par l'O. C. R. S. (ponts et chaussées, hydraulique...); ces services sont d'ailleurs placés par arrêté ministériel sous l'autorité du préfet pour l'exercice de leurs tâches proprement administratives (décret n° 60-538 du 10 juin 1960).

L'O. C. R. S. exerce, en outre, une mission économique dans ces deux départements en élaborant des programmes de mise en valeur qui, une fois approuvés par la puissance publique, sont réalisés par ses soins. De plus, elle intervient dans le secteur social selon les directives qui lui sont données par le Gouvernement (décret n° 60-537 du 10 juin 1960).

II. — L'évolution économique saharienne.

A. — LES GISEMENTS DÉCOUVERTS

Nous ne reviendrons pas sur l'ensemble des gisements qui ont fait l'objet de notre rapport de l'exercice 1960. Aux résultats enregistrés alors, il convient d'ajouter ceux qui sont signalés depuis le début de cette année.

1) *Hassi-el-Gassi*. — Le gisement d'El-Gassi n'a pas confirmé les espoirs très optimistes que le premier forage (Gs 1) avait fait naître : la première culmination découverte ne correspond, en effet, qu'à une accumulation de dimensions assez réduites ; la deuxième culmination, celle d'Erg-el-Agreb (Ar 2), à 50 kilomètres au Sud-Ouest d'El-Gassi, a été mise en évidence par la S. N. P. A., mais il s'agit, là encore, d'un gisement d'importance relativement faible.

2) *Hassi-Messaoud*. — La reconnaissance et le développement du champ se sont poursuivis (33 puits ont été forés en 1959). La structure de ce champ est d'ailleurs complexe, ce qui rend le potentiel des puits très variable ; certains produisent plus de 1.500 tonnes par jour, d'autres moins de 100 tonnes.

3) *Bassin de Polignac*. — Les résultats obtenus par la C. R. E. P. S. dans le bassin de Polignac ont continué à être très favorables : les champs de Zarzaitine et d'Edjeleh ont été développés à un rythme très rapide, ceux d'El-Adeb-Larache et de Tiguentourine ont été étendus ; de nouvelles accumulations ont été découvertes à la Reculée, Hassi-Mazoula, Ouan-Taredjeli et Dôme, à Collenias.

4) *Gisement d'Ohanet*. — La C. E. P. (Compagnie d'Exploration Pétrolière) a découvert, en avril 1960, à 150 kilomètres environ au Nord-Est d'Edjeleh, le gisement d'Ohanet. Il s'agit d'une huile légère, située vers 2.300 mètres de profondeur ; les trois premiers forages entrepris ont fourni entre 140 et 200 tonnes par jour, et le développement du champ se poursuit rapidement ; une vingtaine de puits sont prévus d'ici à octobre 1961.

B. — PRÉVISIONS DE PRODUCTION ET D'ÉVACUATION

1) *A Hassi-Messaoud*. — L'exploitation du champ a fait apparaître certaines difficultés (complexité de la structure, dépôts dans les tubings), mais les deux sociétés associées, S. N. REPAL et

C. F. P. (A), ont déployé une intense activité pour permettre une mise en production à gros régime de ce champ très important : la production escomptée pour 1960 est de l'ordre de 6,5 millions de tonnes, celle de 1961 sera de l'ordre de 7,5 à 8 millions de tonnes ; on estime que 500 millions de tonnes, représentant 15 à 20 % de l'huile en place, pourront être obtenues par la récupération primaire. Celle-ci pourrait être complétée, dans un certain nombre d'années, par une récupération secondaire faisant intervenir la réinjection d'un fluide dans le gisement. Le pourcentage de récupération pourrait alors être considérablement augmenté. Les études se poursuivent activement.

Il a été décidé la construction à Hassi-Messaoud d'une raffinerie simplifiée, destinée à fournir aux Sahariens un carburant économique, ainsi, si possible, qu'un combustible domestique (pétrole lampant ou butane) pour le chauffage et la cuisine des aliments : cette petite raffinerie, construite en association par la REPAL et la C. R. A. N. (Compagnie de Raffinage en Afrique du Nord) pourrait entrer en service vers le milieu de 1961.

2) Dans le bassin de Polignac. — En août 1960, les premières quantités de pétrole du Sahara Oriental (Zarzaïtine et Edjeleh) sont parvenues à la côte méditerranéenne par l'oléoduc In Amenas-la Skhirra : la capacité initiale de cet oléoduc, d'une longueur de 780 kilomètres, est de 7,2 millions de tonnes/an, mais elle sera portée à 9,2 puis à 13 millions de tonnes/an par la mise en service de stations de compression supplémentaires. La production des gisements du bassin de Polignac, qui sera d'environ 1,8 million de tonnes en 1960, est appelée à augmenter très rapidement, grâce surtout au gisement de Zarzaïtine, et pourra même dépasser en importance celle d'Hassi-Messaoud (bien que les réserves en place soient moins considérables).

C'est ainsi que pour l'année 1961, la production de l'ensemble du bassin pourrait être de l'ordre de 8,6 à 8,8 millions de tonnes, et pourrait ensuite atteindre, et dépasser, le niveau de 9,5 à 10 millions de tonnes/an.

3) El-Gassi. — Il est décidé d'évacuer la production de la région El-Gassi—El-Agreb par un oléoduc de petit diamètre qui réunirait ce champ à la desserte du gisement de Messaoud. La production annuelle pourrait être de l'ordre de 150.000 tonnes en 1961 et 300.000 tonnes les années ultérieures.

4) *Ohanet*. — Le gisement d'Ohanet pourrait fournir de l'ordre de 1,5 million de tonnes par an. L'évacuation de la production de ce gisement pose des problèmes complexes qui sont activement étudiés.

C. — *Les prévisions de production pétrolière.*

Selon les estimations les plus sérieuses, les productions pétrolières escomptées pour 1960, 1961 et les années suivantes se résument dans le tableau qui suit :

	1960	1961
Hassi-Messaoud	6,5	7,5 à 8
Bassin de Polignac.....	1,8	8,6 à 8,8
Divers (El-Gassi, Ohanet).....		0,5
Total (Sahara)	8,3	16,6 à 17,3

En ce qui concerne les prévisions plus lointaines de production (1965), il y a lieu d'indiquer ce qui suit :

Le développement des champs actuellement découverts conduira en 1965 à une capacité de production d'environ 20 à 25 millions de tonnes par an. Pour arriver à une capacité de production de 50 millions de tonnes par an, il faut y ajouter les découvertes encore à faire, en supputant que les sommes encore à investir auront une chance de réussite égale à celle qu'ont eue, effectivement, les crédits investis depuis l'origine jusqu'en 1959.

La production cumulée des douze derniers mois (du 1^{er} novembre 1959 au 31 octobre 1960) est de l'ordre de 6,6 millions de tonnes.

Le rythme de production mensuel actuel est assez variable étant donné la mise en service progressive du pipe In Amenas-La Skhirra. Pour le mois d'octobre 1960, les prévisions de production sont :

Pipe Messaoud-Bougie	600.000 tonnes.
Pipe In Amenas-La Skhirra.....	400.000 tonnes.

Total 1.000.000 de tonnes.

C. — LES INVESTISSEMENTS ET L'UTILISATION DES RESSOURCES

Au 31 décembre 1958, 150 milliards de francs environ avaient été investis ; l'année 1959 a doublé cette somme. Les 300 milliards ainsi investis se répartissent environ par moitié entre la recherche, d'une part, la production et l'évacuation, d'autre part.

On peut prévoir, pour les années ultérieures, un effort d'investissement du même ordre (120 à 140 milliards d'anciens francs), les dépenses d'évacuation étant plus faibles que ces dernières années.

Au 1^{er} octobre 1960, la surface des permis attribués atteignait 762.450 kilomètres carrés, en accroissement de 100.000 kilomètres carrés par rapport à l'année précédente.

Les surfaces correspondant à des intérêts détenus par des étrangers s'élèvent à 191.000 kilomètres carrés, soit 25,2 % du total.

Ces intérêts étrangers sont répartis comme suit :

<i>Grands groupes américains</i>	3,5 %
Esso Standard	1,4 %
Mobil	1,1 %
Caltex	1 %
<i>Indépendants américains</i>	5,2 %
<i>Groupes britanniques et hollandais</i>	15 %
Shell	13,1 %
B. P.	1,9 %
<i>Européens</i>	1,5 %
	25,2 %

En matière d'exploitation, les participations étrangères sont les suivantes :

Hassi-Messaoud	0 %
Hassi-R'Mel	0 %
Ohanet	37,66 %
El-Agreb—El-Gassi	0 %
Bassin de Polignac.....	35 %

Capitaux investis au Sahara dans le domaine pétrolier.

(En millions de nouveaux francs.)

DESIGNATION	1952 à fin 1957		1958		1959	
		%		%		%
Capitaux publics.....	460	59	130	17,5	130	9,3
Capitaux privés français.....	140	18	470	64	400	28,8
Capitaux étrangers.....	180	23	90	12	120	8,6
Emprunts	»		50	6,5	740	53,3
Totaux	780		740		1.390	

En ce qui concerne le programme national de recherche et de production d'hydrocarbures pour 1960, d'après les prévisions, il doit être financé ainsi qu'il suit :

— Capitaux publics.....	6 %
— Capitaux privés français.....	10 %
— Capitaux étrangers.....	11 %
— Emprunts	34 %
— Autofinancement	39 %

**L'EXPLOIT DE 1960 : L'ENTRÉE EN SERVICE
DE L'OLÉODUC EDJELEH-LA SKHIRRA**

Ainsi que nous le soulignons dans les pages précédentes, le pétrole du bassin de Polignac arrive dès maintenant à la mer.

Depuis le 1^{er} octobre, le pétrole coule dans l'oléoduc qui relie le gisement d'Edjeleh en Algérie au port tunisien de la Skhirra, situé entre Gabès et Sfax, à 80 kilomètres environ au Sud-Ouest de cette dernière ville. Dès le 1^{er} janvier prochain la canalisation transportera l'or noir au rythme normal prévu pendant la durée de la première étape, soit à raison de 7 millions de tonnes par an. Ce tonnage augmentera ensuite progressivement pour atteindre 15 millions de tonnes annuellement.

Lorsqu'il fut question de tracer la route d'évacuation du pétrole d'Edjeleh, les avis furent partagés : devait-on choisir la route la plus longue, entièrement tracée en territoire algérien — c'est-à-dire sur le sol français — ou au contraire accepter que les canalisations transportant un combustible précieux pour notre économie autant que pour notre défense nationale aboutissent dans un port étranger ?

Enfin, c'est la seconde solution qui prévalut. Des raisons de rentabilité imposèrent cette décision. Cependant des mesures étaient prises pour parer à toute interruption du trafic en territoire tunisien : en cas de complications diplomatiques, une « porte de sortie » serait aménagée en direction d'Hassi-Messaoud.

Il serait, en conséquence, souhaitable que le Gouvernement envisage la réalisation prochaine de l'oléoduc Edjeleh-Hassi-Messaoud : ainsi, à côté de l'oléoduc Edjeleh-la Skhirra, l'existence d'une seconde voie d'écoulement du pétrole saharien atténuerait le risque d'éventuelles pressions politiques étrangères.

La collecte du pétrole provenant non seulement d'Edjeleh mais de tous les autres puits situés dans l'Est saharien (Zarzaïtine, Tinguentourine, El-Adeb-Larache, etc.), se fera au moyen de canalisations qui aboutissent toutes à un centre commun de départ vers la mer. Ce point est situé à In-Amenas, à 55 kilomètres au Nord-Ouest d'Edjeleh. Il a été choisi parce qu'il se trouve au milieu des gisements exploitables et de ceux qui restent encore à découvrir et à prospecter. De plus la morphologie du sol a permis d'y aménager un terrain d'aviation pourvu d'une excellente piste d'atterrissage de 3 kilomètres de longueur et dont l'infrastructure est constituée par le fond plat d'une ancienne sebka.

L'oléoduc Edjeleh-la Skhirra comprend essentiellement une canalisation de 600 millimètres de diamètre, longue de 775 kilomètres entre les deux terminaux. Au départ et à l'arrivée des parcs de stockage ont été construits. À la Skhirra, un premier appontement de chargement vient d'être mis en service et la station d'In-Amenas est pourvue d'une importante installation de pompage. Pour augmenter la capacité de transport de l'ouvrage, trois autres relais de pompage — dont l'un sera très prochainement aménagé — ont été prévus le long du parcours de l'oléoduc.

D'In-Amenas, la conduite monte tout d'abord à 650 mètres d'altitude, puis elle accuse un léger fléchissement, sur une centaine de mètres, fait un bond jusqu'à 750 mètres et redescend ensuite en pente douce jusqu'à la mer.

Les travaux ont été exécutés en deux lots distincts : du point de départ d'In-Amenas jusqu'à la frontière tunisienne à Fort-Saint (265 kilomètres), et de Fort-Saint à la Skhirra, soit 510 kilomètres environ.

Les tubes en acier soudé nécessaires à la réalisation de cet oléoduc ont été fournis en quasi-totalité par l'entreprise française et acheminés par voie maritime de la métropole jusqu'à Sfax, puis

par chemin de fer jusqu'à la gare des Aouinet, située immédiatement au Nord de Gabès. Là, ils subissaient une opération dite de « double raccordement » qui consiste à les assembler deux par deux par soudure transversale réalisée au moyen d'une machine spéciale. Ainsi réunis, deux tubes forment un élément homogène de 24 mètres de longueur. Cette précaution a pour but de réduire de 50 % environ le nombre des soudures exécutées manuellement sur le chantier et d'améliorer le taux de chargement des véhicules de transport. Ceux-ci étaient d'ailleurs spécialement adaptés à l'usage qu'on en attendait.

Avant la pose des tubes, une piste de travail de 20 mètres de largeur était aménagée dans le désert. La tranchée creusée, les éléments de 24 mètres étaient soudés par tronçons de 1.500 à 2.000 mètres, puis l'on procédait par radiographie à la vérification des soudures. Chaque tronçon recevait alors son revêtement protecteur avant d'être descendu dans la souille, où une équipe de monteurs le raccordait au précédent.

Cet ouvrage, qui fait honneur à nos entreprises, permettra à l'industrie française de recevoir un sérieux appoint de pétrole brut en provenance des nombreux puits du Sahara extrême-oriental.

III. — Le pétrole.

A. — Où EN EST LA RECHERCHE ?

En 1960, on s'est efforcé d'intensifier la prospection pétrolière :

— en ouvrant à la recherche de *nouvelles surfaces*. C'est ainsi que, pendant les douze derniers mois, la surface octroyée pour l'activité de recherches est passée de 660.000 à 760.000 kilomètres carrés, soit un accroissement de 15 %. Il y a lieu de noter que, parmi les zones ouvertes à la recherche, figurent notamment le grand Erg Oriental et le grand Erg Occidental qui opposent à la pénétration pétrolière de grandes difficultés ;

— en diversifiant et en complétant les intérêts étrangers représentés au Sahara. C'est ainsi que, pendant cette période des douze derniers mois, après la venue du groupe Esso, on a enregistré la venue du groupe Mobil et du groupe Caltex, cependant que le groupe B. P. augmentait son domaine de recherche.

Parallèlement, on a enregistré la venue au Sahara de sociétés appartenant à *des pays du Marché commun*, et notamment de trois sociétés allemandes et de trois sociétés italiennes.

Les prévisions faites en début d'année pour l'exercice 1960 prévoyaient un effort de recherches supérieur de 20 % à celui de 1959.

Si on s'attendait à un certain fléchissement de l'activité de géophysique au Sahara, par contre l'activité de forage devait être en augmentation sensible par rapport à 1959. En ce qui concerne 1961, il est prématuré, pour le moment, de faire état de prévisions chiffrées. Tout au plus est-il permis de penser que l'octroi de nouveaux périmètres permettra de maintenir l'activité de géophysique, et que dans le domaine de la recherche, compte tenu des résultats favorables enregistrés au cours de l'année 1960, le rythme d'activité ne devrait pas sensiblement décroître.

Il résulte de ce qui a été dit plus haut que le ralentissement constaté des sociétés de forage dans le cadre de la zone franc n'est pas imputable au Sahara où en 1960 les moyens mis en œuvre ont été supérieurs à ceux de 1959. Pour 1961, il faut faire état, cependant, de ce que le développement du champ d'Hassi-Messaoud et de certains champs de l'Est saharien, qui a été activement poussé au cours de l'année 1960, ne nécessitera pas les mêmes moyens que précédemment.

B. — LES REDEVANCES PÉTROLIÈRES ET LEUR AFFECTATION

En vertu des dispositions du Code pétrolier du Sahara, les ressources fiscales tirées de l'exploitation pétrolière correspondent, d'une part, à une redevance égale, en ce qui concerne les hydrocarbures liquides, à 12,5 % de la valeur départ champ, et un impôt direct fixé de telle sorte que, ajouté à la redevance à la production, il conduise à un partage à 50/50 du bénéfice d'exploitation.

Pour le moment, les sociétés acquittent simplement la redevance à la production. La détermination de la valeur départ champ de l'huile produite correspond à la différence entre les prix de reprise à la côte algérienne et les tarifs de transport par pipe.

Pour l'année 1960, les ressources fiscales tirées de l'exploitation du pétrole sont estimées à 66 millions de nouveaux francs.

Pour 1961, il existe une certaine incertitude tenant, d'une part, aux tonnages en cause, d'autre part, aux prix de reprise du pétrole brut qui, dans la conjoncture pétrolière actuelle, peuvent être soumis à des fluctuations.

La valeur moyenne retenue pour 1961 correspond à 148 millions de nouveaux francs.

Affectation des redevances pétrolières.

Les redevances pétrolières sont réparties, à concurrence de 25 %, à la Caisse d'Équipement et de Développement d'Algérie, et 75 % au budget de l'O. C. R. S. Sur cette dernière part, 15 % du montant des redevances pétrolières (soit 20 % de la part versée au budget O. C. R. S.) sont reversés à la Caisse saharienne de solidarité. L'O. C. R. S. bénéficiant, en définitive, pour son budget propre de 60 % des redevances pétrolières.

Encore faut-il tenir compte d'un prélèvement par préciput d'une partie des dépenses d'investissement engagées par l'autorité militaire pour la protection des ouvrages de transport et dont le montant n'a pas pu être communiqué.

C. — LA COMMERCIALISATION

Les problèmes de reprise, raffinage, distribution et commercialisation du pétrole brut saharien sont de la compétence du Ministre de l'Industrie, qui est responsable de l'approvisionnement par priorité en pétrole brut de la zone franc et qui exerce le contrôle des exploitations hors de la zone franc des hydrocarbures sahariens.

La commercialisation du pétrole brut extrait des gisements d'Hassi-Messaoud et d'Edjeleh s'est effectuée dans de bonnes conditions en 1960 et n'a pas eu de répercussion sur le rythme de production.

La production d'Hassi-Messaoud, qui doit être de l'ordre de 6.600.000 tonnes en 1960, a été reprise en totalité par les différents raffineurs installés en France en exécution des contrats de reprise portant sur trois ans, et à l'exception d'environ 75.000 tonnes de brut qui ont été exportées directement par la S. N. Repal et la C. F. P. A. sur les États-Unis et l'Allemagne.

Cependant la totalité des quantités reprises par les raffineurs français ne seront pas physiquement traitées en raffineries françaises. On compte qu'environ 500.000 tonnes seront exportées par leurs soins à des raffineurs de leur groupe situés principalement en Allemagne Occidentale.

Pour 1961 et 1962 des contrats de reprise portant sur environ 3.700.000 tonnes et 3.800.000 tonnes ont été signés avec la S. N. Repal par les groupes raffinant en France. La production de la C. F. P. A. doit normalement s'écouler par le canal de la C. F. R. et d'Antar. Des quantités importantes de brut seront sans doute également exportées par les raffineurs repreneurs à l'étranger et devront être remplacées par des quantités équivalentes de pétrole en provenance du Moyen-Orient et plus lourd.

Rien n'est prévu pour l'écoulement des productions de 1963 et les années suivantes.

Pour ce qui concerne la production pétrolière de la région d'Edjeleh, la part de brut revenant à la Shell, du fait de sa participation dans la C. R. E. P. S. (35 %), sera incorporée à l'ensemble des approvisionnements de ce groupe et commercialisée par ses soins.

En ce qui concerne la part revenant à la R. A. P., des contrats de reprise portant sur trois ans ont été signés ou sont en cours de négociation avec les différents raffineurs installés en France et doivent assurer l'écoulement de la majeure partie de la production revenant à la R. A. P. De même que pour Hassi-Messaoud, il est très vraisemblable qu'une part importante des pétroles repris au titre du marché français seront en fait exportés vers les raffineries étrangères du groupe repreneur et remplacés par des quantités équivalentes de brut d'autres origines.

IV. — Le gaz d'Hassi R'Mel.

A. — PRODUCTION, PRÉVISIONS, ÉVACUATION ET UTILISATION

Les réserves « récupérables » d'Hassi R'Mel sont estimées à 600 ou 1.000 milliards de mètres cubes ; un gazoduc de 24 pouces (600 mm) de diamètre est en construction et permettra d'acheminer 2,8 milliards de mètres cubes par an de gaz d'Hassi R'Mel jusqu'à Arzew ; un branchement alimentera la ville d'Oran à partir d'Arzew, et un autre branchement alimentera Alger.

La mise en service de ce gazoduc est prévue pour Pâques 1961, avec une capacité initiale de 1.500 millions de mètres cubes par an.

Les prévisions de débit sont les suivantes, en ce qui concerne les consommations algériennes :

1961	380 millions de m ³ .
1962	700 —
1963	1.000 —
1964	1.200 —
1965	1.500 —

Outre l'alimentation de l'Algérie, le gaz d'Hassi R'Mel pourra être liquéfié et transporté, à bord de navires méthaniers, vers les pays pauvres en gaz comme l'Angleterre et ensuite vers l'Europe et la France métropolitaine.

Les études de traversée, par pipe à gaz, de la Méditerranée en vue de l'alimentation de l'Europe, sont activement menées.

Trois itinéraires, notamment, sont examinés, à savoir :

- par le détroit de Gibraltar ;
- par liaison Mostaganem—Carthagène ;
- par liaison Cap Bon—Mazara del Vallo (Sicile).

Les fonds sous-marins correspondant aux deux premiers trajets ont fait l'objet de reconnaissances sous-marines détaillées. Par ailleurs, des essais d'immersion de tubes à plusieurs profondeurs, jusqu'à 1.000 mètres, sont actuellement effectués au Cap Ivi. Ils portent sur cinq éléments longs d'un kilomètre, équipés chacun de matériels différents. Il y a lieu de signaler que l'amenée du gaz saharien en Europe, par une canalisation en partie sous-marine, pose des problèmes techniques difficiles, mais, également, présente des obstacles d'ordre politique, financier et commercial.

En ce qui concerne les projets de transports par navires méthaniers, il convient d'indiquer qu'un projet d'usine de liquéfaction de méthane, d'une capacité initiale de plus d'un milliard de mètres cubes par an, est à l'étude et qu'on peut envisager que dans trois ans un premier déchargement de gaz saharien pourrait se produire à Londres ou au Havre.

B. — LE GAZ D'HASSI R'MEL AU SERVICE DE L'ALGÉRIE

L'arrivée sur le littoral algérien du gaz naturel d'Hassi R'Mel a entraîné un bouleversement de la politique énergétique de l'Algérie.

C'est à l'Electricité et Gaz d'Algérie (E. G. A.) qu'appartient depuis 1947 la responsabilité de toutes les installations et activités électriques et gazières en Algérie. Il lui faut maintenant et simultanément précéder l'extension normale de la consommation d'électricité et préparer la conversion des usines en vue de l'utilisation du gaz naturel.

Désormais, la priorité sera donnée, parmi les projets d'aménagement, aux centrales thermiques utilisant le gaz. En effet, l'abaissement du prix de revient de la thermie (de 0,012 NF à 0, 006 NF) qui en résulte entraîne l'ajournement des grands ensembles hydro-électriques tels que ceux de l'Oued Agrioun, de l'Oued Djen Djen Supérieur.

L'Algérie dispose actuellement d'un ensemble d'ouvrages qui représentent une puissance installée totale de 450.000 kW et permettent d'assurer, compte tenu d'une hydraulité moyenne, une production annuelle maxima de 1.500 millions de kW/h (métropole : 64,5 milliards de kW/h en 1959).

En 1960, E. G. A. aura consacré 127 millions de nouveaux francs (non comprises les dépenses d'adduction du gaz naturel), contre 121 en 1959, aux investissements nécessaires pour développer la production et la distribution de l'électricité et du gaz.

C'est ainsi que les deux premières tranches thermiques de 60.000 kW sont déjà équipées dans le port d'Alger : elles comprennent chacune une chaudière type extérieur, d'un débit de 240 tonnes/heure, un groupe turbine-alternateur de 60.000 kW et un transformateur de 70.000 kVa. Les chaudières fonctionneront soit au gaz naturel, soit au fuel-oil. Un poste de 60/10 kV est en outre équipé dans la centrale.

Par ailleurs, l'équipement d'une nouvelle tranche de 125.000 kW est prévu au cours des prochaines années.

Enfin, les deux tranches actuelles de 25.000 kW de la centrale d'Oran « Ravin Blanc » qui fonctionnaient jusqu'à maintenant soit au charbon pulvérisé, soit au fuel-oil, ont été rééquipées pour fonctionner au gaz naturel.

C'est ainsi que le gazoduc d'Hassi R'Mel à Arzew entraînera la création d'une très importante région industrielle et nécessitera la réalisation d'une centrale thermique de très grande puissance ; il est prévu d'équiper à Port-aux-Poules une centrale

équipée de quatre groupes de 125.000 kW, destinée à alimenter notamment en énergie les industries électro-chimiques et électro-métallurgiques (aluminium), dont l'installation est envisagée.

C'est ainsi, enfin, que la signature d'un accord entre le Gouvernement et la sidérurgie française exige la réalisation de tranches thermiques de 60.000 kW destinées au complexe de Bône. L'emplacement et la consistance de la centrale seront déterminés en fonction des besoins de cet ensemble industriel.

La réalisation de tous ces projets nécessite évidemment le développement du réseau de transport et d'interconnexion.

Enfin, l'aménagement de diverses zones industrielles sur tout le territoire algérien nécessite le développement considérable du réseau à 60.000 volts : les régions industrielles de Rouiba-Reghaïa, de Tizi-Ouzou, de Bougie, du Constantinois et de la région de Mostaganem seront équipées en conséquence de lignes et de postes 60 kV. Enfin, la ligne 90.000 kV de Duzerville-Clairfontaine-Tebessa sera prolongée jusqu'à Djebel Onk en vue de l'exploitation prochaine des phosphates de ce gisement.

V. — ~~Autres richesses~~ du sous-sol saharien.

A. — LES RECHERCHES DE LA S. E. R. M. I.

Ayant fait l'an dernier un inventaire approximatif des ressources du sous-sol saharien, nous n'y reviendrons pas. Il faut cependant faire les observations ci-après sur certaines difficultés d'exploitation :

Le gisement de manganèse de Guettara n'a pas été mis en exploitation, les sociétés intéressées en ayant abandonné l'idée devant la difficulté, pour Guettara, de soutenir la concurrence de gisements plus riches et plus faciles mis en exploitation dans le monde, notamment en Afrique.

L'étude du gisement de fer de Gara-Djebilet (région de Tindouf) est activement poursuivie par la S. E. R. M. I. filiale du B. I. A., sous les aspects : enrichissement et évacuation du minerai.

Les recherches d'uranium au Hoggar ont été plutôt décevantes, mais on étudie actuellement un gisement de wolfram (tungstène) découvert en novembre 1959 à Laouni, à 250 km au Sud de Tamanrasset. La S. E. R. M. I. poursuit des recherches de minerais divers dans la région de Gara-Djebilet.

B. — UN NON-SENS ÉCONOMIQUE : LES HOUILLÈRES DU SUD-ORANAIS

C'est sans doute l'emploi d'une main-d'œuvre — mais main-d'œuvre coûteuse — qui a conduit jusqu'alors à maintenir en exploitation les Houillères du Sud-Oranais. Qu'on en juge d'après les résultats de production et le déficit qui se monte, à l'heure actuelle, à 160 NF la tonne extraite !

En 1960, la production des Houillères du Sud-Oranais sera d'environ 120.000 tonnes nettes par an, ce qui est à rapprocher des productions des années précédentes, à savoir :

- 300.000 tonnes en 1955,
- 153.000 tonnes en 1958,
- 121.000 tonnes en 1959.

En août 1960, la production mensuelle de 10.300 tonnes s'est placée ainsi qu'il suit :

— Consommation intérieure	2.300 T/mois
— Charbon pour vente de courant électrique.	1.500 —
— Vente de charbon.....	6.500 —

dont :

— vente à E.G.A. (centrale d'Oran).	2.000
— cimenterie d'Oran (C.A.D.O.)..	3.000
— criblé du Ksi Ksou.....	900
— divers (dont Maroc 200 T).....	600

Total 10.300 T/mois

Les principaux événements commerciaux de l'année 1961 seront les suivants :

— au 1^{er} février 1961 : perte des 900 tonnes de criblés du Ksi Ksou, par suite de la fermeture de ce siège ;

— au 1^{er} avril 1961 : perte des 2.000 tonnes (centrale E.G.A. d'Oran). ;

— au 1^{er} juillet 1961 : 3.000 tonnes (cimenterie C.A.D.O. d'Oran).

L'évolution de l'effectif total des Houillères du Sud-Oranais a été la suivante ces dernières années :

1954	3.060
1957	2.358
1958	1.917
1959	1.660
Août 1960	1.512

Situation financière.

Le déficit à la tonne marchande a augmenté dans des proportions considérables. Les déficits annuels sont les suivants :

1953	35 NF/t
1957	78 —
1958	120 —
1959	160 —
1960	160 — (évaluation)

Quant au déficit global d'exploitation, il a dépassé 10 millions de nouveaux francs en 1955, et s'est maintenu, en 1958 et 1959, au voisinage de 15 millions de nouveaux francs.

A titre de comparaison, indiquons que la masse salariale, y compris les charges, est de l'ordre de 10 millions de nouveaux francs.

La conclusion s'impose d'elle-même. Il faut fermer le plus rapidement possible une entreprise qui sans doute a rendu surtout des services d'ordre social par le passé, mais dont les résultats ne peuvent justifier en aucun cas le maintien en exploitation. Du reste, M. le Ministre de l'Industrie a annoncé, devant l'Assemblée Nationale, sa prochaine fermeture.

VI. — L'activité du B. I. A. et de l'O. C. R. S. en 1960.

Il ne nous paraît pas possible dans ce document, qui ne veut que refléter les seules préoccupations économiques de l'actualité et des perspectives sahariennes, de retracer dans ce seul domaine les multiples interventions et initiatives qui sont à l'actif à la fois du Bureau d'Investissement en Afrique (B. I. A.) et de l'Organisation commune des Régions sahariennes. Mmes et MM. les Sénateurs ont pu en prendre connaissance dans le détail par les excellents rapports qu'ont fournis récemment ces *organismes*.

Nous nous bornerons donc à un bref commentaire qui se doit de souligner l'essentiel.

A. — LES ACTIVITÉS DU B. I. A. EN 1960

1° *Ses interventions financières.*

Le B. I. A. est intervenu soit directement, soit sous forme de participations ou de prêts dans la mise en valeur des régions sahariennes et des régions limitrophes.

Les interventions directes dans cette mise en valeur tendent à se faire plus rares, au profit des participations dans des sociétés dont il peut être le fondateur, ou de participations au financement de travaux menés par d'autres établissements.

A. — *En matière minière.*

Parmi ces derniers, citons le Commissariat à l'Energie atomique, le B. U. M. I. F. O. M. et le Bureau de recherches minières de l'Algérie hier, et aujourd'hui le B. R. G. M., qui doit lui-même prendre une participation dans la dernière filiale du B. I. A., la S. E. R. M. I.

B. — *Dans le domaine des études industrielles.*

a) La S. E. R. M. I., Société d'Etudes et de Réalisations minières et industrielles relaie le B. I. A. dans la direction technique des études sur *l'exploitation du gisement de fer de Gara-Djebilet*, où plus de 500 millions de tonnes à 58 % ont été reconnues. Les études d'enrichissement et d'évacuation doivent se poursuivre en 1961.

b) Après avoir financé les études industrielles sur l'exploitation des *phosphates* du Djebel Onk, qui relaiera le gisement du Kouif, épuisé dans quelques années, le B. I. A. participera à 18 % du capital de la société qui s'est fondée, étant entendu que ses actions pourront se libérer par imputation sur sa créance.

c) Associé avec la Compagnie générale de T. S. F., le B. I. A. a fondé avec elle une Société d'Etudes et d'Applications industrielles de *l'Energie Solaire*.

C. — *Dans le domaine de l'équipement urbain.*

Le B. I. A. a participé à la fondation et au capital de sociétés telles que la Société d'Equipement pour l'Infrastructure saharienne (Selis) et la Société d'Exploitation urbaine et rurale des Eaux du Sahara (Sodexur).

La première a obtenu du B. I. A. un prêt, en cours d'amortissement, et participé à la construction du camp de Gara-Djebilet : habitations en dur pour les ouvriers musulmans.

La participation à la seconde est précieuse pour un organisme chargé, de par ses statuts, d'études et de missions pour la mise en valeur des régions sahariennes.

2° *Ses interventions dans les travaux de technique saharienne.*

Jusqu'à ce jour, le B. I. A. a financé les études du Centre d'études et d'informations des *Problèmes humains dans les zones arides*, qu'il s'agisse des autochtones ou des européens.

En raison de leur caractère social, ces études seront désormais financées par l'Organisation commune des Régions sahariennes ou le Ministère du Sahara à partir de 1961.

Par contre, le B. I. A. continue le financement des travaux de la Société de développement des techniques de *pluie provoquée* qui doivent normalement aboutir à l'obtention de brevets et à l'apport de certains travaux lors de la fondation de sociétés d'exploitation.

Précisons pour terminer que, selon le chapitre 68-20 du budget, le B. I. A. consacrerà la majeure partie des 8.800.000 NF prévus à ce chapitre aux recherches et études industrielles et aux participations.

B. — L'ACTIVITÉ DE L'O. C. R. S.

L'activité de l'O. C. R. S. en 1960 et son programme 1961 sont retracés et décrits dans le compte rendu d'activité et le projet de budget. Nous pensons qu'il est inutile d'entrer dans le détail et renvoyons pour plus ample information au rapport n° 886 (annexe n° 24) de l'Assemblée Nationale fait par M. Marc Jacquet et présenté par le Rapporteur spécial M. Max Lejeune. Le budget de fonctionnement de l'O. C. R. S. s'élèvera pour 1961 à environ 44.350.000 NF, après avoir été de 23.300.000 NF en 1959 et de 31.200.000 NF en 1960.

Les dépenses d'investissements, bien que non définitivement arrêtées, sont de l'ordre de 183.980.000 NF en autorisations de programme et de 210.130.000 NF en crédits de paiement.

L'O. C. R. S. a poursuivi la réalisation des travaux entrepris mais elle a aussi lancé de nouvelles opérations. C'est à cette occasion qu'elle a modifié sa ligne d'action. En effet, dans sa première

période de fonctionnement, elle avait dû créer les éléments fondamentaux d'un développement économique. La recherche et l'exploitation du pétrole exigeait la mise en place de moyens de communication adaptés à un trafic moderne. Le premier et indispensable effort des années 1957-58 et 1958-59 porta sur les routes et les aérodromes. Tout en se gardant de considérer que les tâches sont terminées dans ce domaine, il convenait de faire une place plus large aux autres interventions.

L'O. C. R. S. a donc infléchi son action. L'année 1959-60 a été notamment marquée par la mise en service d'un réseau remarquable de télécommunication et par la réalisation *des grands forages hydrauliques du Nord-Est saharien*.

Vers un programme d'action à moyen terme.

Dès ses débuts l'O. C. R. S. avait entrepris des études sur les possibilités du Sahara. Il s'agissait toutefois de vues particulières qui tout en étant indispensables ne suffisaient pas à permettre une prise de conscience globale. Aussi une nouvelle phase a été abordée avec l'élaboration d'un programme général.

Il a paru nécessaire de dégager les lignes directrices de l'action future de l'O. C. R. S. A cette fin *quatre groupes de travail* ont été constitués dont la composition et le fonctionnement s'inspirent des méthodes utilisées par le Commissariat Général du Plan.

Le premier groupe s'est donné pour tâche d'étudier les conséquences de l'évolution économique du Sahara sur la vie des populations. Il envisage aussi bien l'aspect purement démographique que la répartition géographique des populations, leur mode de vie et les problèmes d'enseignement, de santé et d'urbanisme.

Le groupe de travail n° 2 s'est penché sur les problèmes hydrauliques. Il s'efforce d'établir un bilan des ressources et des besoins en eau en tenant compte de la culture, de l'élevage, de la consommation des agglomérations et des industries. Il a entrepris également de préciser le régime juridique des eaux et, dans ce but, a effectué des recherches sur leur régime actuel dans les départements sahariens, les Etats riverains et l'ensemble des pays musulmans. La nécessité de l'élaboration d'un Code de l'Eau a été ainsi reconnue.

Le groupe n° 3 étudie le développement industriel du Sahara en excluant d'ailleurs les questions pétrolières et minières pour lesquelles les services de l'O. C. R. S. sont suffisamment équipés. Devant la diversité des problèmes à aborder, ce groupe s'est subdivisé en sous-groupes qui se consacrent à l'étude de l'artisanat local, de l'infrastructure automobile, des aspects techniques de la vie au Sahara et des problèmes techniques industriels particuliers.

Enfin le groupe n° 4 traite les relations économiques extérieures. Il étudie les problèmes d'échanges entre le Sahara et les Etats et territoires riverains. Des travaux ont été consacrés aux divers mouvements d'hommes, de capitaux et de marchandises.

Au terme de ses travaux, chaque groupe devra élaborer un rapport d'ensemble qui pourrait être déposé à la fin de 1960. Une commission de synthèse sera alors chargée de fixer les grandes lignes d'un programme d'action à moyen terme.

VII. — Les oléoducs à caractère européen.

Dans le même temps où la production pétrolière saharienne s'annonçait fort prometteuse, il fallait songer à l'évacuation et à la distribution du carburant.

Les deux grands centres sahariens, Hassi-Messaoud et Edjeleh, ont maintenant chacun une desserte d'oléoduc vers la mer. Au Nord, celui de Hassi-Messaoud—Bougie ; à l'Est, celui d'In-Amenas à la Skhirra (Tunisie).

Il fallait évidemment songer au transport du carburant en Europe et c'est ainsi que tout un réseau se trouve en voie de construction ou en projets.

C'est ainsi que la Ruhr est déjà ravitaillée à partir de Rotterdam et Wilhemshaven par deux importants oléoducs qui viennent d'entrer en service.

Un autre grand projet intéresse plus particulièrement la France. Il s'agit de l'oléoduc Lavera—Strasbourg—Karlsruhe. Seize sociétés ont créé la « Société du Pipe-Line du Sud-Est Européen », chargée de l'étude et la réalisation de ce projet.

La capacité initiale de 10 millions de tonnes pourra être portée progressivement d'ici 1965 à plus de 30 millions de tonnes. Montant des investissements : 750 millions de nouveaux francs, dont 600 pour la première tranche (Strasbourg).

A noter que huit des principales sociétés pétrolières allemandes ont créé, en mai dernier, une société pour la construction et l'exploitation d'un nouveau pipe-line reliant Karlsruhe, terminal du futur pipe-line sud-européen, à la Bavière (région de Munich). Ce pipe-line concurrencera le projet italien prévoyant le prolongement de l'oléoduc en construction Gênes—Aigle (en Suisse) jusqu'à Munich.

Les projets soviétiques.

L'U. R. S. S., qui possède déjà un réseau d'oléoducs très important, envisage, pour desservir les pays de l'Est, de construire un ouvrage de 4.500 km de long. Ce pipe-line partira de Kouïbychev (gisement Volga-Oural) et se divisera en deux branches, l'une à destination de la Pologne et de l'Allemagne Orientale, l'autre à destination de Bratislava (en Tchécoslovaquie) et de la Hongrie.

On annonce enfin la construction d'un oléoduc Kouïbychev—côte Pacifique (11.000 km) qui desservira la Sibérie orientale et (éventuellement) le Japon. Il serait déjà construit jusqu'à Irkoutz.

Conclusion.

La prodigieuse épopée saharienne continue à ne pas se démentir. Recherches, découvertes de gisement se poursuivent, une fourmilière de sociétés, d'entreprises, d'ingénieurs, de techniciens continue avec acharnement la captation saharienne de l'énergie dont devront être bénéficiaires les continents africain et européen. Les problèmes d'évacuation — du moins en ce qui concerne le pétrole — semblent déjà largement résolus par les deux oléoducs partant vers le Nord du gisement d'Hassi-Messaoud et vers l'Est à partir du bassin Polignac. Si tout un réseau de construction de pipe-lines à travers l'Europe pourra bientôt alimenter les raffineries prévues au cœur même du Marché commun, l'amenée du gaz d'Hassi R'Mel pose une série de difficultés d'ordre technique et politique.

Les besoins d'énergie à long terme.

Les besoins énergétiques de l'économie française vont aller croissant au cours des prochaines années. Les études prévisionnelles effectuées à ce jour tendent à considérer comme modéré un développement de besoins d'énergie de 30 % en 10 ans, de 70 % en 20 ans, soit en partant de 110 millions de tonnes d'équivalent charbon en 1955, des consommations de 143 millions de tonnes en 1965 et 187 millions de tonnes en 1975. La France a un certain retard à rattraper dans le domaine de l'énergie par rapport aux autres pays industriels européens. Selon un rapport de l'O. E. C. E., la consommation d'énergie par habitant en France n'était en 1957 que de 2,8 tonnes d'équivalent charbon contre 3,9 tonnes en Allemagne, 4 tonnes en Belgique et 4,9 tonnes en Grande-Bretagne.

L'essence trop chère.

De 1956 (crise de Suez) à 1959, le taux de progression des ventes de produits pétroliers n'a été que de 5 % contre 10 % en moyenne au cours des années précédentes.

Dans le même temps, le progrès s'est au contraire poursuivi à un rythme accéléré dans les pays voisins de la France : + 13 % en Italie, + 14,5 % aux Pays-Bas, + 17,5 % en Grande-Bretagne, + 23,5 % en Allemagne occidentale.

Il semble qu'en 1960, on ait retrouvé un taux de progression plus normal ; les résultats cumulés des 12 derniers mois (octobre 1959 à septembre 1960) par rapport à la période correspondante de 1958-59 montrent un accroissement de consommation de 6,6 % en ce qui concerne l'essence et le supercarburant, de 5,7 % pour le gas-oil, de 19,3 % pour le fuel domestique, de 13,8 % pour le fuel léger et de 12 % pour le fuel industriel (qui retrouve ainsi sensiblement le niveau de 1956).

Le principal problème des produits pétroliers demeure actuellement celui des taxes. Il existe une importante disparité entre les charges imposées en France et celles appliquées dans les autres pays du Marché commun. C'est ainsi qu'en France les taxes sur l'essence représentent 74 % du prix à la pompe contre 52 % en Allemagne, 59 % en Belgique, 59 % au Luxembourg, 60 % aux Pays-Bas et 52 % en Italie.

Cette distorsion pouvait se justifier quand la France était tributaire (pour la plus grande partie) de l'étranger pour ses approvisionnements en pétrole brut. Ce n'est plus le cas en 1960 ; ce sera encore moins au cours des prochaines années.

Nous enregistrons la promesse faite récemment par M. le Secrétaire d'Etat au Budget d'un abaissement du prix de l'essence pour 1961. Il n'est que temps de ramener à son niveau d'avant la crise de Suez et bien au-delà le prix des carburants que d'autres pays ont abaissé dès la crise passée.

La nécessaire coordination de l'énergie.

Au-delà de cet objectif se pose de toute évidence la coordination de l'énergie dans le cadre de l'Europe. A cet égard, peu de choses ont été réalisées. Les principes d'une politique de coordination ne sont pas encore ébauchés, pétrole et charbon relèvent d'autorités différentes. On nous annonce toutefois que la Haute Autorité prépare un plan d'urgence. Elle cherche à définir un prix d'orientation qui serait une méthode d'approche réaliste de la coordination. Mais l'accord est loin d'être fait.

Menaces pour les charbonnages.

Sur le plan national, la coordination s'impose de toute évidence, si l'on ne veut pas aboutir au dépérissement total des charbonnages. Les paliers de production qui sont imposés à ceux-ci ne suffiront pas pour conjurer la crise qui s'accroîtra inévitablement lorsque le pétrole saharien coulera à plein jet. La reconversion des houillères et la tentative de lui offrir une planche de salut dans l'industrialisation des sous-produits, carbochimie, cokéfaction, etc., risquent d'être à terme une illusion. L'utilisation du coke dans la sidérurgie est elle-même menacée à terme. On le sait. La Société des Aciéries de Pompey qui depuis 1950 étudiait l'utilisation du fuel liquide dans les hauts fourneaux vient de faire savoir que ses essais d'injection de fuel sont terminés avec succès et permettront d'augmenter de 10 à 20 % la production des hauts fourneaux.

On a donc le devoir de jeter un cri d'alarme aux pouvoirs publics. Dans un laps de temps beaucoup plus court que prévu, les houillères devront, pour conjurer la menace de licenciements massifs de mineurs, trouver une compensation dans l'apport de nombreuses industries de remplacement.

Dans le cadre de l'apport de pétrole et de gaz sahariens, les grandes Compagnies ont jusqu'alors projeté l'implantation d'oléoducs vers le cœur du Marché commun, là où déjà une industrie très active ou encore de grands ensembles humains sont à même d'absorber les énormes quantités de pétrole raffiné. L'objectif *profit* semble avoir pris nettement le pas sur l'objectif du *besoin réel*, si l'on entend par là l'impossibilité pour de nombreuses régions sous-développées de France de se revivifier, faute de disponibilités suffisantes d'énergie. Pour y parvenir, il nous paraît indispensable que la France fixe en premier lieu à travers une politique coordonnée d'*aménagement du territoire* les lignes directrices des apports d'énergie, que ce soit pour le charbon, le pétrole, l'électricité ou le gaz.

L'économie libéralo-capitaliste n'a pas le droit de négliger — dans un pays de démographie montante comme le nôtre — le facteur essentiel des besoins humains qui sont gravement compromis dans ce que l'on appelle le « désert français ». Il importe que les pouvoirs publics, plus que jamais, tiennent compte à travers les richesses énergétiques du Sahara de l'éminent facteur économique et partant social, que doit constituer cet apport inespéré de pétrole.

Un avenir encore incertain.

Si l'ensemble de la production saharienne — détectée ou non — présente d'ores et déjà un volume d'énergie capable d'assurer la prospérité de la Métropole et de promouvoir à un bel essor des pays de la Communauté, il n'est personne d'entre nous qui ne conçoive beaucoup d'inquiétudes quant à l'avenir saharien, pays des trésors convoités au milieu d'un continent en mouvement, face à l'inconnue algérienne et aux appétits avoués ou non de riverains et de toutes sortes de clans !

Tant que ces hypothèques ne seront pas levées — et elles sont lourdes — il nous apparaît difficile de donner au pétrole saharien autre chose que sa promotion annuelle et c'est ce qui réduit singulièrement la possibilité de prévoir pour la France comme pour l'Europe une politique énergétique à très long terme.

*
* *

Sous le bénéfice de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan donne un avis favorable à l'adoption des dispositions budgétaires concernant le Sahara.